



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2019 n°286 du 16 octobre 2019 , une enquête publique est ouverte en mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (rue Robert Schuman 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES), du mercredi 13 novembre 2019 à 9H00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17H00, soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par les gérants de l'EARL DU GARDOUET dont le siège social est La Petite Moncouaillère – St Macaire en Mauges – 49450 SÈVREMOINE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de poules pondeuses plein air, situé La Brunellière – Villedieu-La-Blouère - 49450 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que la mention de l'absence d'observation de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00). Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante :  
pref-enqpub-gardouet-beaupreau@maine-et-loire.gouv.fr .

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15, ainsi que sur le site [projets-environnement.gouv.fr](http://projets-environnement.gouv.fr).

Mme Brigitte LAVERGNE, avocate à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 1er octobre 2019, recevra en personne à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, les observations du public, les : **mercredi 13 novembre 2019 de 14H00 à 17H00, jeudi 5 décembre 2019 de 9H00 à 12H00, vendredi 13 décembre 2019 de 13H30 à 16H30**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières .

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications » - enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement – année 2019)

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Cécile MERIAU et M. Victor MERIAU, gérants de l'EARL DU GARDOUET - La Petite Moncouaillère - Saint-Macaire-en-Mauges 49450 SEVREMOINE.

Le présent avis, le dossier, la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).